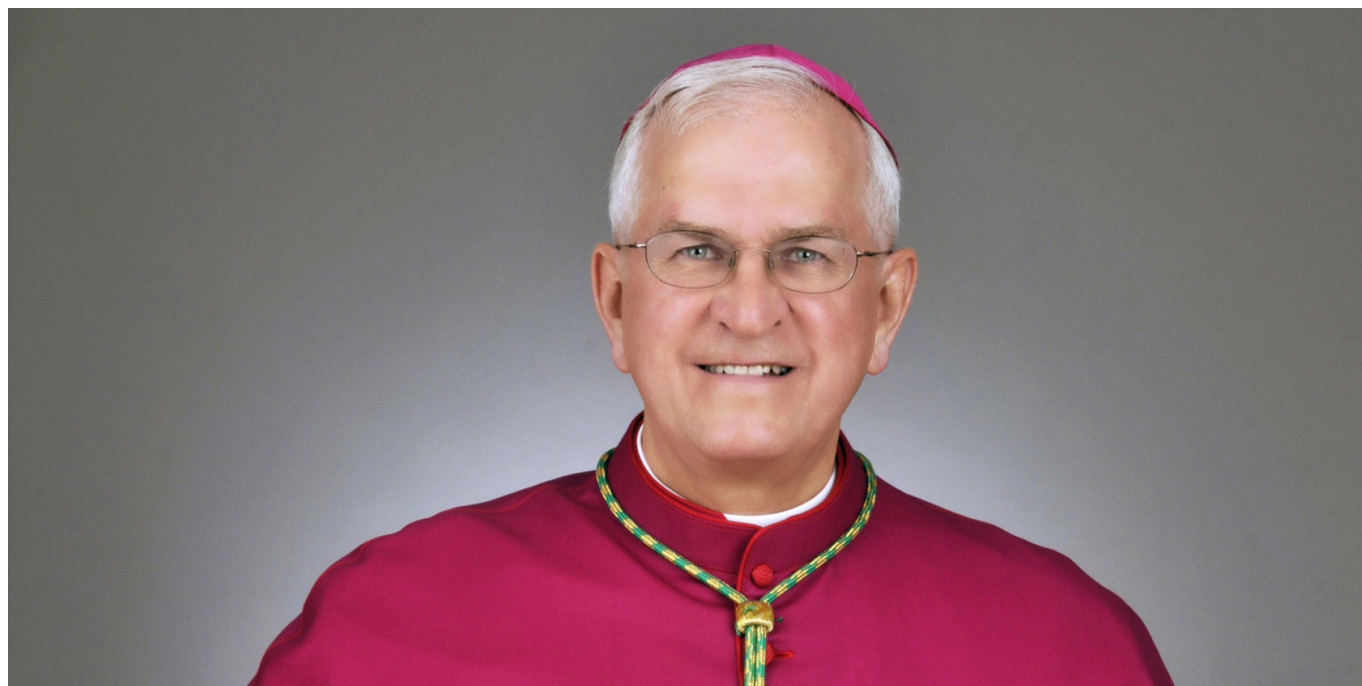


Un évêque américain pour dénoncer le Conseil d'Etat

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 28 novembre 2016



A défaut d'avoir en France des évêques courageux qui parlent fort et défendent leurs fidèles, nous en avons un aux Etats-Unis ! L'ancien président de la conférence épiscopale américaine, Mgr **Joseph Kurtz**, s'est ému dans une tribune, mardi 22 novembre, de la décision du Conseil d'État français, qui a validé le 10 novembre l'interdiction de diffuser à la télévision une campagne de sensibilisation sur la trisomie 21. Le CSA avait estimé que le clip « Dear future Mom », (« Chère future maman »), financé par une dizaine d'associations en Europe, dont la fondation Jérôme Lejeune, « était susceptible de troubler en conscience des femmes qui, dans le respect de la loi, avaient fait des choix de vie personnelle différents »... Sept trisomiques avaient alors introduit un recours devant le Conseil d'État, considérant que la décision du CSA était une atteinte à la liberté d'expression, avant d'être déboutés.

Dans une tribune publiée sur le site Crux ([à lire ici](#)), Mgr Joseph Kurtz, archevêque de Louisville (Kentucky), se dit « *attristé mais pas surpris* » de la décision du Conseil d'État. Cette vidéo est « *à voir absolument* », car elle « *contredit beaucoup des stéréotypes anciens et infondés sur les personnes trisomiques* ». Ayant un frère atteint de trisomie 21, aujourd'hui décédé, Mgr Kurtz est spécialement concerné par cette question.

[Source](#)